

Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-130

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 27 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants : 38*

*Abstention : 0*

*Pour : 38*

*Contre : 0*

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2022.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_130-DE

Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-131

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

DIAGNOSTIC ET PLANIFICATION DE LA GESTION DURABLE DES DEPENDANCES VERTES ET BLEUES COMMUNAUTAIRES DE L'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5221-1 ;

VU le Code de l'Énergie, notamment les articles L.232-1 et L.232-2 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 modifié portant constitution de la Communauté de communes du Pays de l'Ernée, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de l'Ernée, ainsi que l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2019 fixant la répartition des sièges au Conseil Communautaire pour leur dernière mouture

VU la délibération validant le plan d'actions du PCAET en date du 12 avril 2021 ;

VU les délibérations engageant la labellisation « Territoire Engagé pour la Nature » le 30 novembre 2022 puis validant son plan d'actions le 5 juillet 2022 ;

CONSIDERANT l'ambition n°3 décrite dans le projet de territoire 2020-2026 validé par délibération du 5 juillet 2021 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 octobre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date 18 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 38

Abstention : 0

Pour : 38

Contre : 0

→ **DECIDE** de valider le plan d'actions de gestion durables des dépendances vertes et bleues communautaires décrit dans le Guide ;

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer les procédures d'application et signer tous les documents s'y rapportant.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_131-DE

Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-132

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

VALIDATION DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE ET  
DU SCHEMA CYCLABLE OPERATIONNEL DU TERRITOIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DL-2020-007 actant la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité »

VU la décision DD-2020-035 actant le lancement de l'Etude conjointe avec le Bocage Mayennais

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 octobre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 18 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 38

Abstention : 0

Pour : 38

Contre : 0

→ APPROUVE le Plan de Mobilité et le Schéma Cyclable Opérationnel comme présentés et annexés à la présente délibération.

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_132-DE

Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-133

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

**ECONOMIE CIRCULAIRE : PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UNE AIDE A LA LOCATION DE BROYEURS A VEGETAUX POUR LES PARTICULIERS**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5) ;

VU l'approbation du programme d'Economie Circulaire ;

CONSIDERANT la proposition de la Commission Développement Durable réunie le 4 juillet 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 septembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 18 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 38

Abstention : 0

Pour : 38

Contre : 0

→ DECIDE de s'engager dans un programme d'aide à la location de broyeur à végétaux selon les conditions suivantes :

- 50% de financement du coût d'une location de broyeur par an et par foyer et ce sur présentation de facture.
- Aide plafonnée à 100 €
- Budget annuel fixé pour 2023 à 5 000 €
- Location du broyeur dans un magasin au choix du citoyen.

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_133-DE



Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-134

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

**ECONOMIE CIRCULAIRE : CONVENTION POUR LA COLLECTE DES ARTICLES DE SPORTS ET DE LOISIRS (REP ASL) AVEC ECOLOGIC**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5) ;

VU l'approbation du programme d'Economie Circulaire ;

VU l'article L.541-10 et l'article L.541-10-2 du Code de l'environnement ;

VU les articles L541-10-1 (13°) et R543-330 du Code de l'environnement ;

VU les articles R541-104 et R 541-105 du Code de l'Environnement ;

VU les articles 541-111 à 116 du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté portant agrément de l'éco-organisme en date du 31 janvier 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Développement Durable en date du 4 juillet 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 septembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 18 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 38

Abstention : 0

Pour : 38

Contre : 0

→ DECIDE de conventionner avec la société ECOLOGIC pour la reprise des Articles de Sports et de Loisirs au sein des déchèteries du territoire

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_134-DE

Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-135

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

ECONOMIE CIRCULAIRE : CONVENTION POUR LA COLLECTE DES JOUETS (REP JOUETS) AVEC  
ECOMOBILIER

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5) ;

VU l'approbation du programme d'Economie Circulaire ;

VU l'article L.541-10 du Code de l'environnement ;

VU les articles L541-10-1 (12°) et R543-320 et suivants du Code de l'environnement ;

VU l'Arrêté ministériel du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des jouets ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Développement Durable en date du 4 juillet 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 septembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 18 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants : 38*

*Abstention : 0*

*Pour : 38*

*Contre : 0*

→ DECIDE de conventionner avec la société ECOMOBILIER pour la reprise des Jouets au sein des déchèteries du territoire.

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_135-DE

Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-136

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

ECONOMIE CIRCULAIRE : CONVENTION POUR LA COLLECTE DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE (REP ABJ TH) AVEC ECOMOBILIER

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5) ;

VU l'approbation du programme d'Economie Circulaire ;

VU l'article L.541-10 du Code de l'environnement ;

VU les articles L541-10-1 (12° et 4°) et R543-320 et suivants du Code de l'environnement

VU l'Arrêté ministériel du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des Articles de Bricolage et de jardinage ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Développement Durable en date du 4 juillet 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 septembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 18 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 38

Abstention : 0

Pour : 38

Contre : 0

→ DECIDE de conventionner avec la société ECOMOBILIER pour la reprise des Articles de Bricolage et de jardinage au sein des déchèteries du territoire.

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022

ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_136-DE



Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-137

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

**CONVENTION DE REPRISE MATIERE :  
AVENANT N°1 - MODIFICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5) ;

VU la délibération du 21 décembre 2020 ;

VU La proposition de la société ACTECO en date du 14 septembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 septembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 18 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants : 38*

*Abstention : 0*

*Pour : 38*

*Contre : 0*

→ **DECIDE** de valider l'avenant n°1 à intervenir avec la société ACTECO Recycling

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,

Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_137-DE



Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-138

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

DECHETERIES : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE GARDIENNAGE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5) ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 octobre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 18 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 38

Abstention : 0

Pour : 38

Contre : 0

→ DECIDE de valider les conventions à intervenir avec les communes de Chailland, Ernée, Andouillé et Juvigné.

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_138-DE

Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-139

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : MISE EN PLACE DE NOUVEAUX CONTENEURS SEMI  
ENTERRES (TRI ET OMR) SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5) ;

CONSIDERANT la proposition de la Commission Développement Durable du 5 juillet 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 juillet 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 18 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants : 38*

*Abstention : 0*

*Pour : 38*

*Contre : 0*

→ DECIDE de valider les principes suivants de prise en charge par la collectivité :

- Demande de Conteneurs Semi-enterrés pour les déchets recyclables : prise en charge de la fourniture et de la pose (travaux compris) par la commune et remboursement de la CCE à hauteur de 1500 €HT par conteneur installé.
- Demande de Conteneurs semi enterrés pour la collecte des OMR : portage par la CCE de la fourniture et de la pose des conteneurs (après consultation simplifiée), si l'évolution du nombre d'habitants le justifie. Au besoin si un aménagement complémentaire est souhaité, la commune prendrait en charge le coût des travaux.

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_139-DE

Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-140

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

MENAGE DU STUDIO DE MUSIQUES ACTUELLES : MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL PAR LA COMMUNE DE ST DENIS DE GASTINES

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire DL-2019-010 du 21/01/2019 et la convention de mise à disposition partielle de personnel par la commune de St Denis de Gastines afin d'assurer le ménage du Studio de musiques actuelles à St Denis de Gastines ;

CONSIDERANT le terme de la convention de mise à disposition partielle de personnel au 31/12/2021 ;

CONSIDERANT, dans la continuité, l'accord des deux parties pour la mise en place d'une nouvelle convention de mise à disposition partielle de personnel ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 octobre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 18 octobre 2022 ;

Lecture faite du projet de convention joint ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants : 38*

*Abstention : 0*

*Pour : 38*

*Contre : 0*

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de St Denis de Gastines avec effet au 01/01/2022 afin d'assurer le ménage du Studio de musiques actuelles suivants les conditions exposées dans la convention jointe,

- **PRECISE** que la Communauté de communes procédera, en sus du paiement des heures de ménage, au remboursement forfaitaire annuel de 75 € relatif à la fourniture des produits ménagers.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_140-DE

Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-141

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

AIDE A L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BIBLIOTHEQUES :  
DEMANDE DES COMMUNES D'ERNEE ET DE LARCHAMP

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire DL-2022-097 en date du 05/07/2022 relative au dispositif d'aide à l'acquisition de mobilier et matériel d'aménagement relatif au fonctionnement des bibliothèques communales ;

CONSIDERANT les demandes de soutien financier déposés par les communes d'Ernée et Larchamp comme suit :

Commune	Type de mobilier	Montant HT	Aide sollicitée
ERNEE	1 chienne Fournisseur : Super U - Ernée	196.67 €	98.34 €
LARCHAMP	Travées, bacs à albums, fauteuils Fournisseur : DPC	7 962.09 €	2 000.00 € (Plafond)

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau en date du 11 octobre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 18 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants : 38*

*Abstention : 0*

*Pour : 38*

*Contre : 0*

- **DECIDE** d'attribuer aux communes susvisées les aides financières sollicitées dans la limite de 50% du coût HT des investissements, aide plafonnée à 2 000 €/commune

- **PRECISE** que le montant du fonds de concours n'excédera pas la part de financement assurée, hors subventions, par les communes bénéficiaires du fonds.

- **PRECISE** que les subventions seront versées après livraison et sur justificatifs des factures acquittées.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_141-DE



Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-142

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération DL-2019-082 du 08/04/2019 définissant les critères d'attribution des soutiens financiers sur l'organisation d'événements sportifs sur le territoire et les projets personnels sportifs dans le cadre de compétitions à l'échelle européenne ou mondiale ;

CONSIDERANT l'avis favorable donné par la commission Tourisme\_Loisirs réunie le 26/09/2022 sur les demandes de subventions Ernée Triathlon et BacoGrimp' ;

CONSIDERANT l'avis favorable donné par le Bureau communautaire réuni le 11/10/2022 sur la demande de subvention And'Art ;

CONSIDERANT la délibération DL-2022-034 du 01/03/2022 dans laquelle un montant de subvention de 4 200€ a été attribué à Mayenne Culture au titre du spectacle des Nuits de la Mayenne ;

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 11 octobre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 18 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 38

Abstention : 0

Pour : 38

Contre : 0

- DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2022 les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	Montant attribué
ERNEE TRIATHLON : participation d'un licencié aux championnats du monde de triathlon aux Etats Unis	500 €
BACO GRIMP – CD FFME : Open Nationale de la Mayenne d'escalade de bloc	3 000 €
AND'ART : Exposition artistique et culturelle	1 500 €

- DECIDE de porter le montant de la subvention attribuée à Mayenne Culture dans le cadre de l'organisation du spectacle des Nuits de la Mayenne 2022 de 4 200 € à 4 300 €.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_142-DE

Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-143

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

EFFACEMENT DE DETTES ET ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU les états de créances irrécouvrables remis par le comptable public à Monsieur le Président de la communauté de communes de l'Ernée ;

CONSIDERANT les décisions de la commission de surendettement ;

CONSIDERANT l'avis du bureau en date du 11 octobre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 18 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 38

Abstention : 0

Pour : 38

Contre : 0

- CONSTATE les effacements de dettes et ACCEPTE les admissions en non-valeur détaillées en annexe

- AUTORISE le Président à procéder aux écritures comptables comme suit :

Budget principal :

Article 6542 « créances éteintes » pour 117 €

Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »

Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 1.82 € HT / 2 TTC

Article 6542 « créances éteintes » pour 1 240.17 € HT / 1 364.18 € TTC

Budget annexe « Eau en Régie »

Article 6542 « créances éteintes » pour 3 083.45 € HT / 3 301.82 € TTC

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_143-DE

Séance du 25 octobre 2022  
DL-2022-144

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-cinq octobre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Aude LEZORAINE, Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DENIEL

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE RECONDITIONNE POUR L'ESPACE FRANCE SERVICES ET LE DISPOSITIF CONSEILLER NUMERIQUE DU PLAN FRANCE RELANCE

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 26 octobre 2020 portant sur la modification de ses statuts

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 26 octobre 2020 portant sur le transfert de l'Espace France Services au CIAS de l'Ernée,

CONSIDERANT l'ambition n°4 décrite dans le projet de territoire 2020-2026 validé par délibération du 5 juillet 2021 ;

CONSIDERANT la demande expresse de l'Agence nationale de la cohésion des territoires de contractualiser uniquement avec une Communauté de communes

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 11 octobre 2022

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 18 octobre 2022

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants : 38*

*Abstention : 0*

*Pour : 38*

*Contre : 0*

→ DECIDE de valider le plan de financement d'acquisition de matériels informatiques reconditionné comme suit :

- Financement ANCT : 7 500 € (80 %)

- Financement propre de la Communauté de communes : 1875 € (20 %)

- Montant total de cette acquisition selon le devis joint à la présente délibération : 9 375 €

→ AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat à intervenir entre l'ANCT et la Communauté de communes de l'Ernée

→ AUTORISE le Président à percevoir la subvention de l'ANCT conformément au plan de financement décrit ci-dessus.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,  
Virginie DENIEL.

Le Président  
Gilles LIGOT.



GL

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID : 053-245300355-20221025-DL\_2022\_144-DE